

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Direction du  
Développement, de  
l'Aménagement et de  
l'Environnement

Service Développement  
Territorial

Dossier suivi par :

**FAIVRE-PICON Fanny**

Tél : 03 21 21 91 58  
faivre.picon.fanny  
@pasdecalais.fr



Monsieur Marc BRIDOUX  
Président de la Communauté de  
Communes du Ternois  
8 place du Président Mitterrand  
62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE

**Réf :** DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF\_20200721\_63093  
**Objet :** Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme de la commune de FREVENT  
– Modification simplifiée

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 juillet 2020, vous avez bien voulu adresser au Département, pour avis, les documents concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Frévent.

La modification vise à modifier le règlement de la zone UA afin de permettre la réalisation d'un projet de bâtiment public.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental

Arras, le  
28/07/2020

signé électroniquement par  
Arnaud CURDY, par délégation de JEAN-LUC  
DEHUYSSER  
Directeur du développement, de l'aménagement et  
de l'environnement